



MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉSENTATION DU CENTRE DE CRISES SANITAIRES (CCS)

Direction générale de la Santé

Édito

Dr Grégory Emery

Directeur général de la Santé



Marie Bâville

Cheffe du Centre de crises sanitaires

Tirant les enseignements des expériences passées, le ministère chargé de la Santé a décidé la création d'un Centre de crises sanitaires (CCS) au sein de la direction générale de la Santé. Le CCS permet de consolider notre organisation et notre capacité d'action en matière d'anticipation, de préparation et de gestion pour faire face de manière agile et adaptée aux menaces et crises sanitaires plus fréquentes, complexes, intenses et possiblement simultanées.

Au fil des décennies, notre système de santé a été confronté à des défis toujours plus complexes nécessitant une adaptation permanente de nos organisations, stratégies et capacités opérationnelles pour y répondre.

La crise liée au Covid-19, qui a profondément marqué notre société, a exigé une mobilisation sans précédent de nos services, des opérateurs et de tous les professionnels de santé pendant plus de deux ans pour protéger nos concitoyens.

Aujourd'hui, de nouveaux enjeux sont devant nous : dérèglement climatique, maladies émergentes et ré-émergentes, impacts d'un contexte géopolitique sensible, cyber-attaques, risques technologiques ou industriels...

Autant de sources potentielles de situations sanitaires exceptionnelles qui pourraient impacter la santé des populations et le système de soins. Nous y sommes attentifs et vigilants, et particulièrement mobilisés en anticipation avec l'ensemble de nos partenaires.

Tirant les enseignements des expériences passées, le ministère chargé de la Santé a décidé la création d'un Centre de crises sanitaires (CCS) au sein de la direction générale de la Santé. Le CCS permet de consolider notre organisation et notre capacité d'action en matière d'anticipation, de préparation et de gestion pour faire face de manière agile et adaptée aux menaces et crises sanitaires plus fréquentes, complexes, intenses et possiblement simultanées.

En consacrant davantage d'effectifs à la réponse aux alertes et aux crises sanitaires, la direction générale de la Santé renforce également son rôle de pilotage et de coordination des acteurs de la santé et son positionnement au niveau interministériel. Si la pluridisciplinarité y est développée, le CCS s'appuie sur les expertises des autres services du ministère et des agences sanitaires nationales, et déploie son action en lien étroit avec les agences régionales de santé, les professionnels de santé et les différents acteurs du système de santé et de la sécurité sanitaire en France et à l'international.

Créé le 1^{er} mars 2024, le CCS a déployé une organisation inédite dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris2024. Dans le contexte de ce défi d'envergure, cette nouvelle structuration permettra d'assurer la montée en puissance en cas de survenue d'une situation sanitaire exceptionnelle.

La création du Centre de crises sanitaires marque ainsi une étape décisive dans notre capacité collective à répondre aux défis sanitaires de demain, en étroite collaboration avec nos partenaires, et à assurer au quotidien la sécurité sanitaire de nos concitoyens.

Création du Centre de crises sanitaires le 1^{er} mars 2024

La culture de crise est un des piliers de la gestion de crise. Le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités a créé le 1^{er} mars 2024 le Centre de crises sanitaires. Après plus d'une année de travaux de préfiguration, la direction générale de la Santé sort renforcée dans ses missions et ses effectifs pour piloter et coordonner l'anticipation et la gestion des réponses aux situations sanitaires exceptionnelles. Le service, composé d'une équipe de près de 70 personnes placée directement auprès du directeur général de la Santé, sera appuyée par l'ensemble des autres directions des ministères sociaux dans leur champ d'expertise et d'intervention.

Parce que la sécurité sanitaire implique de nombreux partenaires, le CCS s'appuie sur l'expertise et les capacités d'action d'une multiplicité d'acteurs : agences sanitaires, agences régionales de santé, sociétés savantes, professionnels de santé, laboratoires d'analyse et de recherche et tous les partenaires de la sécurité sanitaire.

Une évolution de l'organisation ministérielle pour une gestion transversale des crises

Le Centre de crises sanitaires est composé d'un pôle de préparation aux crises, comprenant quatre unités travaillant respectivement sur l'anticipation, la planification, les moyens de réponse et les capacités de préparation en termes de viviers, de formation, d'exercices et de RETEX, ainsi que du centre opérationnel de régulation et de réponse aux urgences sanitaires et sociales (CORRUSS). Un bureau du pilotage et de la performance assure la coordination des missions transversales et de l'activité de l'ensemble du centre.

Cette nouvelle organisation vise à favoriser la transversalité, grâce à plus d'ouverture vers l'extérieur et des modalités d'action contractualisées avec les opérateurs, agences et directions.

Le Centre de crises sanitaires est également l'interlocuteur des **partenaires interministériels** en matière de préparation et gestion de crises.

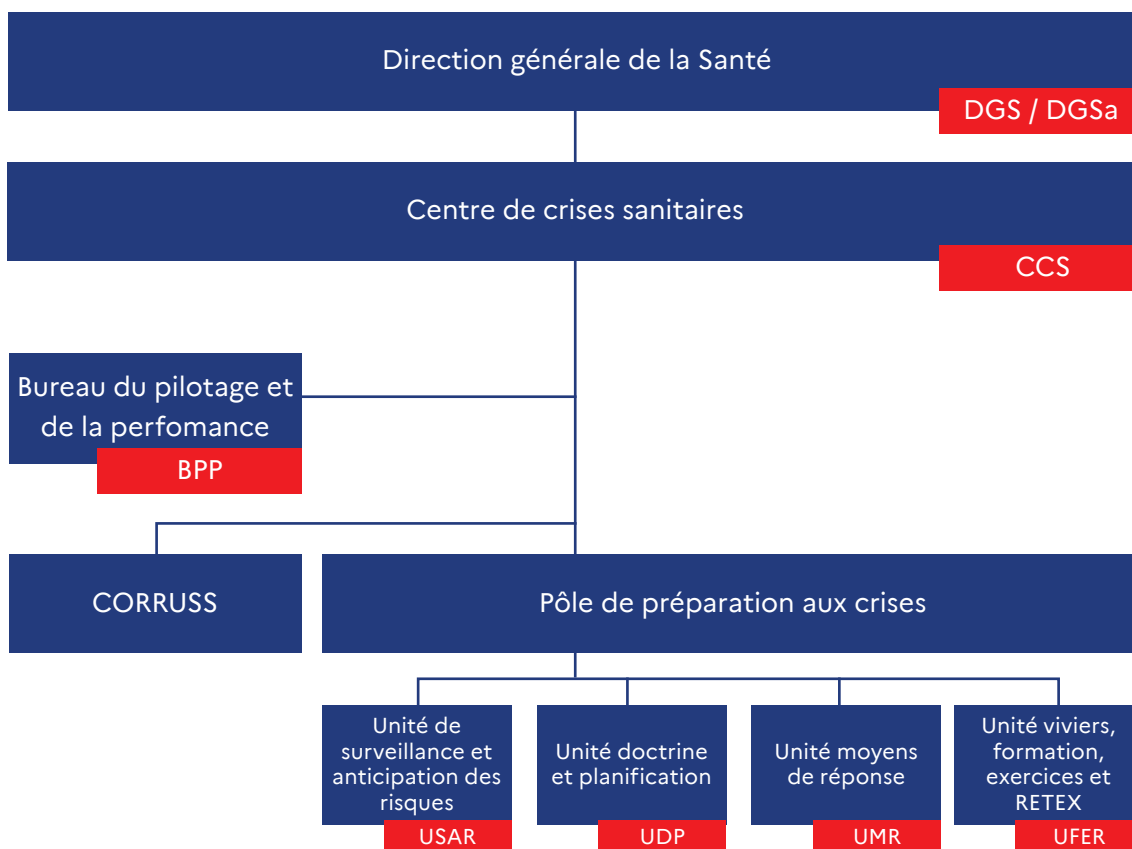
Aussi afin de partager une feuille de route commune, un **comité stratégique pour la préparation aux crises sanitaires** est créé sous la présidence du ministre délégué à la Santé et à la Prévention. Ce comité stratégique est préparé par trois comités techniques associant l'ensemble des partenaires :

→ **Le comité technique « anticipation et planification des risques »** a pour objet d'élaborer et d'actualiser régulièrement la cartographie des menaces et risques majeurs (à partir des avis des instances d'expertise et de la veille internationale), de préparer des scénarii d'anticipation.

→ **Le comité technique des approvisionnements et des moyens** établit la cartographie des moyens nécessaires aux stratégies de préparation aux crises sanitaires et les modes d'approvisionnement ; il planifie également la stratégie de la mobilisation de renforts humains.

→ **Le comité technique des systèmes d'information (SI) et données** définit un schéma directeur des SI de la veille et sécurité sanitaire, ainsi que les standards et procédures pour assurer la qualité, l'interopérabilité, le partage des données (open-data), les actions de reporting, de valorisation des données, et le cadre d'emploi de ces données en situation sanitaire exceptionnelle.

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DU CENTRE DE CRISES SANITAIRES



Mieux se préparer aux crises, et rendre la réponse opérationnelle plus performante

La gestion opérationnelle des alertes et crises sanitaires est indissociable de la préparation, en amont des crises, des plans et moyens de réponse, des doctrines et procédures, des cartographies des risques et des modes de détection.

Au sein du Centre de crises sanitaires, le **pôle de préparation aux crises** assure la préparation des modes et moyens de réponse aux situations sanitaires exceptionnelles, qui repose sur des plans gouvernementaux, sectoriels

et des retours d'expérience, dans un contexte de risques épidémiques, climatiques, environnementaux mais aussi nucléaires, chimiques et de menaces malveillantes.

L'anticipation des risques notamment infectieux, émergents ou ré-émergents (infections respiratoires aiguës, arboviroses, fièvres hémorragiques virales...) est renforcée avec la création d'une unité dédiée, essentielle pour disposer en amont de doctrines de réponse et de modalités de surveillance adaptées.



La surveillance et l'anticipation : deux piliers essentiels pour une préparation efficace et adaptée aux crises sanitaires

Face aux risques émergents et maladies à risque épidémique, des infections respiratoires de type coronavirus, grippe aviaire et saisonnière aux infections transmises par les moustiques – dengue, chikungunya, Zika, West-Nile, etc. en passant par les fièvres hémorragiques virales de type Ébola, le Centre de crises sanitaires identifie et analyse les différentes menaces en s'appuyant sur les agences sanitaires nationales et les collègues d'experts concernés (Santé publique France, Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,

de l'environnement et du travail (ANSES), Comité de Veille et d'Anticipation des Risques Sanitaires (COVARIS),...).

Il définit ensuite le cadre de la surveillance sanitaire opérée par les agences, et définit le besoin de diagnostic, prise en charge, doctrine et moyens de réponse, afin de disposer de stratégies performantes et innovantes. Le CCS assure également une veille scientifique en recherche, innovation et étude prospective en lien avec les différentes instances de recherche et d'innovation, avec lesquelles il développe des coopérations.

Une contribution essentielle à la doctrine nationale de réponse aux crises avec impact potentiel sur le système de santé

Les travaux de planification de la réponse aux risques et menaces sanitaires s'appuient notamment sur le dispositif ORSAN (organisation de la réponse du système de santé), articulé avec les plans gouvernementaux et le dispositif ORSEC piloté par les préfets. Les différents volets d'ORSAN organisent notamment la prise en charge médicale et psychologique des victimes.

Dans ce cadre, le Centre de crises sanitaires coordonne les travaux de planification et veille à la déclinaison

des plans ORSAN par les acteurs zonaux et régionaux, notamment les agences régionales de santé, les établissements de santé, les services pré-hospitaliers et les professionnels de santé libéraux, en s'assurant de l'adéquation et de la gestion des moyens dédiés à leur mise en œuvre, concernant l'ensemble des risques et menaces susceptibles d'avoir un impact sur le système de santé (risques environnementaux comme la canicule, épidémiques, industriels, menaces terroristes).

Assurer et maintenir un haut niveau de préparation de l'ensemble des acteurs

Le CCS dispose également d'une nouvelle unité dédiée à l'animation des équipes concourant à la préparation et à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles, à la constitution de viviers de gestion de crise, à la formation, aux entraînements et aux exercices et retours d'expérience. Les actions de formation à la gestion de crise sanitaire, diversifiées, sont destinées outre les agents du CCS, aux agences régionales de santé, aux agences sanitaires nationales, mais aussi à l'ensemble des professionnels de santé mobilisés en cas de crise.

Avec la création de cette unité, le processus d'amélioration continue est également renforcé par la systématisation des retours d'expérience et des exercices de crise (risque pandémique, cyber, préparation aux grands événements, etc.). L'animation d'un vivier de volontaires, interne aux ministères sociaux, pour consolider la réponse lors des crises majeures, permet l'appropriation des doctrines, des procédures et des outils, afin d'assurer une préparation permanente des acteurs.

DÉPLOYER LES MOYENS SANITAIRES NÉCESSAIRES POUR RÉPONDRE AUX CRISES MAJEURES

Le Centre de crises sanitaires assure d'une part l'acquisition des moyens de réponse pour faire face aux risques et menaces priorités et d'autre part une veille permanente sur les besoins exprimés dans le cadre de la gestion des alertes et crises sanitaires et l'analyse des remontées par le terrain pour garantir le déploiement des moyens sanitaires sur le territoire, selon les recommandations émises par les autorités compétentes. Cela inclut la disponibilité des besoins stratégiques de la France en contre-mesures médicales, l'acquisition et la gestion des stocks en passant par leur mobilisation, et la sécurisation des approvisionnements (médicaments, vaccins, matériels médicaux de prise en charge de nombreuses victimes...). Le Centre de crises sanitaires assure également l'organisation des renforts humains en cas de nécessité de mobiliser rapidement des professionnels de santé sur des territoires en difficulté, en lien avec la Réserve sanitaire de Santé publique France et les agences régionales de santé.

Un renforcement du centre opérationnel CORRUSS

Composé d'une équipe pluridisciplinaire de 20 professionnels (médecins, pharmaciens, ingénieurs, cadres de santé, épidémiologistes, gestionnaires de crise), le CORRUSS est mobilisé lorsqu'un signalement présentant un impact sanitaire potentiel a vocation à être partagé avec les autorités sanitaires nationales voire internationales, ou lorsqu'une situation exige une réponse coordonnée à l'échelle nationale.

Le CORRUSS assure la veille et la réponse opérationnelle aux urgences sanitaires, ainsi qu'un suivi des risques sanitaires internationaux afin de garantir une réponse à toute alerte. Les signaux reçus sont analysés dans l'heure pour définir le niveau de réponse à apporter. Un bilan quotidien remonte aux autorités.

La réponse du CORRUSS est opérationnelle 24h/24 et 7j/7, et repose en heures non ouvrées sur des astreintes régulièrement formées à la gestion des alertes sanitaires et sur une liste de rappel d'agents du CCS, en cas de survenue d'une situation sanitaire exceptionnelle.

Selon l'impact estimé des alertes, le CORRUSS actionne, en appui des agences régionales de santé, ses **dispositifs de réponse** : mobilisation de l'expertise, diffusion d'instructions à destination des ARS (messages « MINSANTE ») ou des agences sanitaires, diffusion de messages d'alerte ciblés aux professionnels de santé et établissements de santé (messages d'alerte rapide sanitaire « MARS » et messages « DGS-Urgent », ou encore mobilisation des moyens nationaux et de renforts pour les territoires impactés. En outre, les activités du CORRUSS font l'objet d'une certification (cf. encadré infra).

Son action porte sur des alertes très diversifiées. On peut citer à titre d'exemple : canicule, impact sanitaire d'un accident industriel, cas groupés de légionellose, de rougeole ou de coqueluche, rupture d'approvisionnement d'un dispositif médical, appui à l'aide humanitaire en cas de catastrophe ou de conflit, prise en charge de nombreuses victimes en appui aux opérateurs de terrain, ou encore actuellement appui à l'ARS de Mayotte pour la gestion de cas de choléra.

Des exercices réguliers pour une préparation optimale

Les exercices *via* des simulations de scénarii de crise jouent un rôle essentiel dans l'évaluation et le renforcement de la capacité opérationnelle du CORRUSS et de l'ensemble du CCS à faire face à des situations d'urgence sanitaire, notamment pour :

→ **Renforcer et tester les équipes :**

évaluer leur capacité à travailler ensemble de manière efficace et coordonnée ;

→ **Évaluer les procédures :** décliner les plans, les procédures et les fiches réflexes dans le cadre d'une diversité de scénarios simulés pour identifier les lacunes éventuelles et proposer des améliorations des plans et des modalités de réponse pour optimiser la réponse en cas de crise réelle ;

→ **Évaluer la chaîne de commandement :**

s'assurer que les décisions sont prises rapidement et de manière cohérente à tous les niveaux hiérarchiques, et également avec l'ensemble des partenaires à chaque échelon (territorial, zonal, central) et en interministériel ;

→ **Tester le déroulement des opérations :**

évaluer la capacité du CORRUSS à gérer les aspects logistiques des opérations d'urgence, la rapidité et l'efficacité de la transmission d'information, la capacité de prendre des décisions éclairées dans des délais serrés, l'allocation efficace des ressources disponibles.

LA DÉMARCHE QUALITÉ DU CORRUSS

Le CORRUSS est certifié ISO 9001 depuis 2015. La démarche qualité joue un rôle majeur pour améliorer constamment le fonctionnement du CORRUSS et garantir son efficacité opérationnelle. La démarche engagée permet de conforter ses bonnes pratiques et d'identifier des axes d'amélioration en vue de sécuriser, d'améliorer et de standardiser les procédures ainsi que les pratiques de veille et de gestion, que ce soit pour la réception d'un signalement sanitaire ou une situation sanitaire exceptionnelle, et ce, 24 heures sur 24.

Le renforcement du CORRUSS inscrit les principes de son fonctionnement dans une démarche d'amélioration continue notamment par la mise en œuvre de formations internes, d'exercices de simulation de crise nationaux ou internationaux et de retours d'expérience.

Des leviers d'action multiples en cas d'urgence

Face à une alerte, le Centre de crises sanitaires via le centre opérationnel **CORRUSS** peut s'appuyer sur l'ensemble des moyens humains et matériels du ministère et de ses opérateurs comprenant les personnels de la réserve sanitaire et les stocks stratégiques de produits de santé, ou encore les systèmes d'information permettant l'identification et le suivi des victimes. Il peut également déployer ses agents en renfort dans d'autres structures.

En outre, le Centre de crises sanitaires dispose d'une capacité de mobilisation d'un vaste réseau d'expertises (agences sanitaires, laboratoires de recherches et d'analyse, sociétés savantes...) pour lui permettre de répondre à tout type de situation : des épidémies de maladies infectieuses, ruptures en produits de santé, alertes environnementales ou alimentaires.

De la gestion courante des alertes sanitaires à la situation sanitaire exceptionnelle et la crise majeure,

le Centre de crises sanitaires peut mobiliser des leviers d'action adaptés et proportionnés. Ils reposent sur une organisation graduée de son centre opérationnel, en fonction du niveau d'alerte :

Niveau 1 Veille opérationnelle pour la gestion courante des signalements et alertes sanitaires.

Niveau 2 Coordination renforcée avec une équipe dédiée à la gestion d'un évènement ayant un impact sanitaire significatif (de type épidémies hivernales).

Niveau 3 Création d'une task-force face aux situations sanitaires exceptionnelles susceptibles d'avoir un impact sanitaire majeur (de type épidémie internationale de Mpox ou JOP2024).

Niveau 4 Activation en mode crise face aux situations sanitaires exceptionnelles ayant un impact sanitaire majeur (de type pandémie de Covid-19).



LA RÉUNION DE SÉCURITÉ SANITAIRE (RSS), UNE STRUCTURE ESSENTIELLE DE COORDINATION ET DE DÉCISION

La réunion de sécurité sanitaire (RSS) est une réunion de coordination à la fois stratégique et opérationnelle pilotée chaque mercredi par le directeur général de la Santé, organisée par le CCS. Elle réunit les agences, opérateurs et partenaires interministériels impliqués pour analyser les alertes sanitaires en cours, ayant ou pouvant avoir un impact sanitaire significatif.

Son approche intersectorielle permet d'assurer une analyse approfondie et collégiale des problématiques de sécurité sanitaire dans une approche *Une seule santé* – humaine, animale et environnementale.

La RSS permet également de coordonner les actions à conduire de gestion ou de communication au niveau national, et de les soumettre à l'arbitrage des autorités en cas de besoin.



Capacité de projection et d'action à l'international

Le centre de crises sanitaires est le correspondant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le cadre du règlement sanitaire international RSI (2005) et de la Commission européenne sur les éventuelles menaces sanitaires internationales. Il échange avec l'ensemble des points focaux nationaux des États membres sur les menaces transfrontalières.

Le CCS contribue également à la demande du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, des missions d'appui au profit des ressortissants français à l'étranger, ainsi que le déploiement de l'aide médicale internationale, à l'occasion de catastrophes naturelles ou de conflits de haute intensité.



Chiffres clés de la gestion des alertes et crises en 2023

5 situations sanitaires exceptionnelles

de niveau national

Plus de 3 500 professionnels de santé déployés en renfort

par la Réserve Sanitaire et dans le cadre de la solidarité nationale

84 alertes sanitaires

ont fait l'objet d'un suivi renforcé du CORRUSS, en lien avec les ARS concernées

Plus de 70 messages

DGS-Urgent, MARS ou MINSANTE diffusés aux ARS, aux professionnels de santé et aux établissements de santé

14 exercices de crise sanitaire réalisés

1 373 alertes sanitaires et signalements d'évènements indésirables sanitaires

ou ayant un impact sanitaire reçus via notre système d'information dédié (soit +28% par rapport à 2022)



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*